

## 2 - Gérer durablement la ressource locale

### Objectif régional

Excellence des produits normands de la pêche et de l'aquaculture

### Axe stratégique

S'adapter au changement (climatique, politique, espèces, marchés, normatif)

### Objectifs opérationnels

- ▶ Améliorer la connaissance des espèces et des filières
- ▶ Créer de nouveaux produits adaptés à la ressource présente sur le territoire

### Types d'actions à mener et exemples de projets

- ▶ Améliorer la connaissance des espèces et des filières
  - Exemples : actions visant à renforcer les réseaux d'observation et de surveillance des filières [collecte et traitement de l'information par les centres techniques et de ressources, mise en réseau des données et de compilation, mise en place de nouveaux réseaux d'observation et de surveillance], aide à la recherche [réalisation d'étude ou de diagnostic pour une connaissance fine du territoire, de ses activités, de ses acteurs et de ses ressources], mise en place d'expérimentations et de projets de recherche appliquée pour mettre en avant les bonnes pratiques des professionnels et en améliorer la gestion, études des impacts potentiels des nouvelles activités sur les filières et possibilité d'atténuation, outils techniques communs de mesure, de biométrie par exemple visant à connaître les flux, etc.
- ▶ Créer de nouveaux produits adaptés à la ressource présente sur le territoire
  - Exemples : travaux de recherche et développement autour de la valorisation de ressources abondantes et inexploitées, etc.

### Effets attendus

Cartographie socio-économique et environnementale des filières  
Mise en marché de nouveaux produits adaptés à la ressource présente  
Synergie entre les filières  
Durabilité des pêcheries et activités conchyliques

### Bénéficiaires potentiels

Structures professionnelles [organismes professionnels, GIE, CUMA, centre de gestion, etc.]  
Structures publiques [établissements publics, collectivités et leurs groupements, syndicats mixtes, groupement d'intérêt publics, organismes consulaires]  
Structures de recherche publiques ou privées

### Nature des dépenses éligibles

- ▶ Dépenses matérielles :
  - Achat de petits équipement et matériels
  - Achat de documentation
  - Investissements nouveaux [hors matériels ou équipements de remplacement]
- ▶ Dépenses immatérielles :
  - Frais de personnel [salaires et charges]
  - Frais de structure selon la réglementation en vigueur
  - Frais de communication [création et impression, site internet, applications, supports pédagogiques, etc.]
  - Prestations externes [études, diagnostic, expertise, ingénierie, frais de formation, location de matériel] hors conseils pouvant être financés au travers des Chèques Conseils

### Actions inéligibles

Actions déclarées inéligibles dans le règlement FEAMPA [règlement [UE] 2021/1139 art.13] ;

Organisations d'évènements ;  
Organisation d'expositions locales ;  
Organisation/Participation à des fêtes nautiques ou fêtes de la mer.

#### Dépenses inéligibles

Dépenses mentionnées au décret national d'inéligibilité des dépenses ;  
Matériel ou d'équipement de remplacement ;  
Contributions en nature ;  
TVA récupérable ;  
Tous types de conseils qui pourraient être financés au travers des Chèques Conseils ;  
Montage du dossier de demande d'aide et de paiement.

### Conditions d'éligibilité spécifiques

Conditions de diffusion et de communication des résultats des études, expérimentations auprès de l'ensemble de la filière

### Modalités d'intervention

- ▶ Taux maximum d'aide publique : 50 % [cas général], 80% [projet porté par un organisme qualifié de droit public, ou si l'un des critères suivants est respecté : être d'intérêt collectif ; avoir un bénéficiaire collectif ; présenter des caractéristiques innovantes ou garantir un accès public à ses résultats]
- ▶ Plancher d'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 5 000 €
- ▶ Plafond de l'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 80 000 €
- ▶ Le comité de sélection se laisse la possibilité de moduler le taux pour les projets éligibles à 80% d'aide publique, sur la base de la note qu'il attribue.

### Financement prévu

- ▶ DLAL FEAMPA : 72 428 €
- ▶ Contreparties publiques : 72 428 €

### Indicateurs de résultat

Nombre de projets contribuant à la valorisation de nouveaux produits  
Nombre de projets collectifs visant à l'amélioration des connaissances  
Nombre d'acteurs concernés par les résultats des expérimentations

#### Emplois créés

Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons  
Activités de coopération entre parties intéressées  
Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information  
Action visant à améliorer les capacités de gouvernance